

- **VILLE de VALOGNES** -

-----  
**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 29 MARS 2010**

L'AN DEUX MILLE DIX, le VINGT-NEUF du mois de MARS, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle des Fêtes, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

**Etaient présents** : M. Jacques COQUELIN, Maire,  
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Jean-Marie LOSIO, Mme Patricia THOMAS, M. Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON,  
Adjoint au Maire,  
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,  
MM. Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Nicole HAMEL, Sylvie BÉCHET, Jocelyne MANCEAU (*à partir de 18 h 10*), M. Damien FORTIN, Melle Julie JEAN, M. Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Rémi BESSELIÈVRE, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Didier GOUJON, Jean LENOBLE, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme Christine GENTELET, Conseillère Municipale (pouvoir à M. LECERF), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. LAMOTTE), Mme Jocelyne MANCEAU, Conseillère Municipale *jusqu'à 18 h 10*, Mme Ghyslaine LE LANCHON, Conseillère Municipale (pouvoir à M. LETENNEUR).

Melle Julie JEAN a été élue Secrétaire.

-----  
Date de convocation : 22/03/2010  
Date d'affichage : 22/03/2010  
Nbre de Conseillers en exercice : 29  
Nbre de Conseillers présents : 25 puis 26  
Nbre de Conseillers votants : 28 puis 29

# VILLE DE VALOGNES

## RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 29 mars 2010 à 18 heures

### COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES À DÉLIBÉRATION

#### 1. Secteur d'Action Gériatologique - Désignation d'un Représentant de la Ville.

Afin de porter à deux, le nombre de Représentants des communes du Canton au Conseil d'Administration du Secteur d'Action Gériatologique, il convient de désigner une seconde personne élue ou membre du CCAS de la Commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés **DÉSIGNE Madame Brigitte GRANDGUILLOTTE**, Conseillère Municipale, Membre du CCAS, pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Secteur d'Action Gériatologique.

#### 2. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Valognais.

Après examen par sa Commission Environnement - Cadre du Vie - Urbanisme du 23 mars 2010, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ACCEPTE** la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Valognais, et donc la rédaction du point :

*B 13 - Aménagement et entretien des cours d'eau faisant l'objet d'un contrat de gestion à l'échelle d'un bassin versant et dont l'intervention est reconnue d'intérêt général.  
La Communauté de communes est autorisée à adhérer aux structures intercommunales chargées de la gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin versant.*

#### 3. Contentieux administratifs - Défense des intérêts de la Ville.

##### COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE NANTES - CONTENTIEUX F. GIBIERGE/VILLE DE VALOGNES

Maître LAUNAY, Avocat de Monsieur Frédéric GIBIERGE, a déposé deux requêtes devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes, requêtes enregistrées par le Greffe le 28 janvier 2010 afin d'obtenir l'annulation du jugement du Tribunal Administratif de Caen du 17 décembre 2009 rejetant ses demandes :

- ✓ d'annulation de l'arrêté municipal du 13 octobre 2008 abrogeant l'arrêté du 29 septembre 1999 lui attribuant un poste de taxi,
- ✓ d'annulation de l'arrêté municipal du 11 mai 2009 lui retirant pour une durée de deux ans, l'autorisation de stationnement de taxi,
- ✓ et d'annulation de l'arrêté préfectoral prononçant à son encontre la sanction de retrait pour une durée de deux ans, de sa carte professionnelle de taxi.

Après examen par la Commission Finances - Développement Économique, Industriel et Commercial - Administration Générale lors de sa réunion du 22 mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**AUTORISE** la représentation de la Commune devant la Cour Administrative d'Appel de NANTES dans le contentieux administratif l'opposant à Monsieur Frédéric GIBIERGE,

**CONFIE** à Maître Jean-Jacques SALMON, Avocat à CAEN, la défense des intérêts de la Ville, Celui-ci ayant précédemment conseillé et assisté dans cette affaire la Collectivité pour sa défense devant le Tribunal Administratif de Caen.

**et CHARGE**, Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée Communale en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre toutes les dispositions inhérentes à la défense de la Collectivité.

#### **TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN - CONTENTIEUX URBANISME** **N. DUPONT/VILLE DE VALOGNES**

Monsieur Noël DUPONT a déposé une requête devant le Tribunal Administratif de Caen, requête enregistrée par le Greffe le 25 février 2010, suite à un courrier en date du 16 août 2009 adressé au Maire en recommandé avec accusé de réception. Dans sa lettre reçue en Mairie le 1<sup>er</sup> septembre 2009, le requérant sollicitait le changement de classification au Plan Local d'Urbanisme de deux parcelles de terrain lui appartenant sises à Valognes cadastrées section AW 331 et 315 d'une contenance totale de 41 a 48 ca.

Cette demande de reclassification tendait pour ce propriétaire à obtenir que soit désigné l'ensemble de ses deux parcelles en Zone UB afin de proposer un éventuel projet de construction de deux pavillons.

L'Intéressé constatant « *compte tenu du délai administratif* » l'absence de réponse de la Collectivité à sa lettre recommandée, considère être dans son bon droit en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme favorable à la poursuite de son projet immobilier sur lesdites parcelles et conséquemment a saisi le Tribunal Administratif de CAEN.

Après examen de ce dossier par la Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2010,

**CONSIDERANT** les travaux de la Commission Communale d'Urbanisme lors de ses séances des 28 mai et 15 septembre 2009 ayant présidé à l'engagement de la procédure de modification du P.L.U. décidée par délibération de l'Assemblée Communale du 28 septembre 2009,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**AUTORISE** la représentation de la Ville de Valognes devant le TRIBUNAL ADMINISTRATIF de CAEN dans le contentieux d'urbanisme l'opposant à M. Noël DUPONT,

**CONFIE** à Maître Jean-Jacques SALMON, Avocat à CAEN, la défense des intérêts de la Collectivité dans cette affaire,

**et CHARGE** Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée Communale en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales de prendre toutes les dispositions inhérentes à la défense de la Collectivité.

#### **4. Projet Educatif Local - Approbation du programme d'actions 2010.**

Sur proposition du Comité de Pilotage du Projet Educatif Local réuni le 8 mars 2010 et après avis de sa Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie associative réunie le 17 mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le programme d'actions 2010.

#### **5. Cession d'une parcelle de terrain de l'Espace d'Activités Economiques - secteur de Prémèsnil - Modification de la dénomination de l'acquéreur.**

Par délibération en date du 22 juin 2009, une parcelle de terrain d'une superficie de 8.100 m<sup>2</sup> environ, située sur l'Espace d'Activités Économiques - secteur de Prémèsnil a été cédée à AP Méca SAS.

En raison du changement de nom de l'acquéreur, sur avis de sa Commission Finances - Développement Économique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 22 mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **CÈDE** ladite parcelle à BATIROC Normandie, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier au profit de la SAS AP Méca.

## 6. Acquisition d'une bande de terrain rue Letourmy.

A la demande des riverains de la rue Letourmy, et afin de renforcer la sécurité des piétons, l'élargissement du trottoir est envisagé.

Avant d'engager ces travaux, un accord a été trouvé avec M. Jacques MINERBE, propriétaire de l'immeuble situé à l'angle de cette rue et de la rue Saint-Malo, aux conditions suivantes :

- Cession à titre gratuit par M. MINERBE d'une bande de terrain de 30 m<sup>2</sup> environ, les frais d'acte et d'arpentage étant pris en charge par la Ville,
- Reconstruction par la Ville d'un mur en pierres d'une hauteur de 80 cm maximum par rapport au trottoir avec portail d'accès à la cour.

Après consultation de la Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** l'acquisition de ladite parcelle aux conditions proposées.

## 7. Aménagement de la rue du Pont Saint-Jean et élargissement du pont - Acquisition de terrains propriété de Réseau Ferré de France et approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Depuis de nombreuses années, des contacts ont été établis avec Réseau Ferré de France - RFF - afin d'acquérir des parcelles de terrain pour l'élargissement du Pont Saint-Jean et l'aménagement de la rue, lesquels se situent le long de la voie ferrée Paris/Cherbourg.

Dans la continuité des équipements déjà réalisés rue Saint-Didace et avenue du Quesnay, cette opération a été retenue au Budget primitif 2009.

Par courrier du 1<sup>er</sup> mars 2010, Nexity Saggel Property Management, chargé d'une mission globale de gestion des biens immobiliers de RFF, a fait part de son accord pour céder à la Ville trois terrains d'une superficie totale de 645 m<sup>2</sup>, pour un montant de 6.500 € hors frais de notaire et de géomètre.

Cette cession est soumise aux obligations suivantes : installation d'une clôture défensive empêchant l'accès aux voies et constitution d'une servitude de passage pour assurer la surveillance et l'entretien de la ligne ferroviaire.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 23 mars 2010, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**DONNE SON ACCORD** à l'acquisition des trois parcelles de terrain aux conditions négociées,

**ET ADOPTE** le programme des travaux consistant à aménager la rue sur près de 250 ml entre la rue Saint-Didace et le pont rail SNCF, et à élargir le Pont Saint-Jean.

## **8. Accessibilité de l'Hôtel de Ville - approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.**

Dans le cadre de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville, la Municipalité a confié deux contrats de maîtrise d'œuvre, l'un à la Société N.I.S. (Neill Ingénierie Services) et l'autre à la SARL Sylvie ROYER, Architectes et Associés.

La tranche ferme correspondant à l'accessibilité représente, hors options, une dépense estimative de 740.000 € TTC et la tranche conditionnelle (agrandissement et aménagement de la Salle Henri Cornat) représente, hors options, une dépense estimative de 200.000 € TTC.

Après examen par sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 23 mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour et 1 abstention),

**ADOpte** le programme de travaux concernant l'accessibilité de l'Hôtel de Ville,

**APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises établi conjointement par la SARL Sylvie ROYER et le Cabinet NIS,

**RETIENT** pour la mise en concurrence des entreprises, l'appel d'offres ouvert comme mode de dévolution des travaux,

Et **AUTORISE** le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises offrant les meilleures conditions de prix.

## **9. Accessibilité de la voirie et des espaces publics - passation d'une mission de diagnostic.**

La loi du 11 Février 2005 prévoit que toutes les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de voirie, quelle que soit la taille de leur population, doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics portant notamment sur les dispositions susceptibles de rendre accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des installations existantes ouvertes au public mais aussi sur l'adaptation des services de transports publics pour faciliter leurs déplacements.

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées mise en place en mars 2009 a constitué un groupe de travail assisté par la cellule accessibilité, formée au sein de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer de la Manche.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (places, parcs, jardins, installations de mobiliers urbains, trottoirs, etc) étant élaboré à l'initiative du Maire, une consultation a été lancée par Monsieur LOSIO, Adjoint délégué à l'Action Sociale, Santé, Handicap, Famille, Logement, pour confier en ce début d'année 2010 ce diagnostic à un Cabinet spécialisé.

Après examen par la Commission Action Sociale - Santé - Handicap - Famille - Logement, réunie le 3 mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**DONNE SON ACCORD** à la mise en place du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics selon les dispositions de la loi du 11 février 2005,

**et DECIDE DE CONFIER** la réalisation du diagnostic au Cabinet d'études présentant les meilleures conditions.

#### **10. Accession à la propriété des ménages - mise en place du Pass-Foncier.**

Le PASS FONCIER est un dispositif issu d'une convention entre l'Etat, le 1% logement et la Caisse des Dépôts et Consignations dont l'objectif est de faciliter l'accession à la propriété dans le neuf, d'un plus grand nombre de ménages que ce soit dans un programme de logements d'initiative privée ou publique.

Cette aide permet de différer l'acquisition du foncier pendant toute la période de remboursement des prêts souscrits pour la construction ou l'acquisition du logement neuf, ce différé pouvant atteindre 25 ans maximum.

L'accédant bénéficie du doublement du prêt à taux à 0%, d'un taux de T.V.A. de 5,5 % au lieu de 19,60% et d'une double sécurité par le Collecteur : une garantie de rachat du logement à un prix convenu dès l'origine et une garantie de relogement.

Trois conditions cumulatives doivent être remplies par les ménages bénéficiaires du PASS FONCIER :

- ✓ être primo-accédants de la résidence principale (*Est considéré primo-accédant tout ménage qui n'a pas été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années*),
- ✓ bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété (sous forme de subvention ou de bonification de prêt) d'une ou plusieurs collectivités locales (ou d'un groupement de Collectivités territoriales) du lieu d'implantation du logement,
- ✓ respecter les plafonds de ressources du Prêt Social de Location Accession.

Sur avis de la Commission Action Sociale - Santé - Handicap - Famille - Logement, réunie le 3 Mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**DONNE SON ACCORD** à la mise en place sur Valognes du dispositif du PASS FONCIER en accordant aux primo-accédants une aide sous forme de subvention exceptionnelle,

**ADOPTÉ** les critères proposés par sa Commission, chaque demande faisant l'objet d'une instruction au cas par cas, en fonction des dossiers présentés,

**et DECIDE D'INSCRIRE** au budget primitif 2010, un crédit provisionnel de **12.000 €**, étant entendu que celui-ci pourra si besoin, être abondé en cours d'année, par décision modificative.

#### **11. Renouvellement de l'adhésion aux différents fonds sociaux.**

Sur avis de sa Commission Action Sociale - Santé - Handicap - Famille - Logement, réunie le 3 mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**DONNE SON ACCORD**, comme chaque année, au renouvellement en 2010 de l'adhésion de la Ville de Valognes aux différents fonds d'aide suivants :

- *Fonds de Solidarité pour le Logement - F.S.L. - et Fonds Social Energie - F.S.E. - correspondant à une participation de 0,80 € par habitant.*
- *Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté - F.A.J.D. - correspondant à une participation de 0,23 € par habitant.*

**et AUTORISE** l'inscription de la participation financière correspondante au Budget Primitif 2010.

#### **12. Dispositions concernant le Personnel Communal.**

Après examen par la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 22 mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE :**

- \* la modification du tableau des emplois communaux pour tenir compte des mouvements de personnel et des déroulements de carrière,
- \* le renouvellement de contrats de travail au 1<sup>er</sup> Avril 2010,
- \* le recrutement de personnel saisonnier et de personnel non titulaire pour l'année 2010,



\* l'actualisation des conditions de versement de la prime de service et de rendement de la filière technique, suivant les nouvelles modalités fixées par décret,

\* la mise à disposition de personnel à la CCBV pour une mission de suivi et de réception des travaux de voirie 2010,

\* la revalorisation du montant des chèques déjeuner attribués au personnel municipal.

### **13. Indemnité de Conseil au Trésorier Receveur Municipal.**

Suite au départ de M. Francis DISS, Trésorier Receveur Municipal et à son remplacement par M. Yves-Marie BIGANT, le Conseil Municipal, après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 22 mars 2010, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**DEMANDE** le concours de M. BIGANT, nouveau Trésorier Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

**et lui ACCORDE** une indemnité de conseil, prenant effet au 8 décembre 2009 pour se terminer à la fin du mandat.

### **14. Allocation à titre exceptionnel de subventions municipales.**

Après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 22 mars 2010, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ALLOUE** à titre exceptionnel :

- \* une subvention de 13.236,07 € au Rugby-club pour la réfection de ses locaux
- \* et trois subventions d'un montant de 690 €, 400 €, 780 €, au Groupe scolaire Léopold Delisle pour des projets d'école.

### **15. Tarifications, conventions, contrats.**

Sur avis favorable de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'application de tarifs, à la passation et au renouvellement des conventions et contrats suivants :

#### *Tarifications*

*Dossier examiné par la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial, Administration Générale le 22 mars 2010 :*

- Tarifications des cavurnes et des concessions avec stèle, suite à l'extension du cimetière Saint-Malo -

Tarifs identiques à ceux des concessions ordinaires :

- \* *cavurne* : Concession trentenaire : 347 €  
                  Concession cinquantenaire : 607 €
- \* *concession avec stèle* : trentenaire : 331 €  
                                  cinquantenaire : 579 €

***Dossier examiné par la Commission Enseignement - Education - Aide à la réussite scolaire le 15 mars 2010 :***

- Ecole Municipale de Musique - Création d'une régie pour l'encaissement des droits d'entrée aux manifestations organisées dans le cadre de la saison musicale 2010, avec application des tarifs municipaux décidés par délibération du 30 mars 2009 (animations culturelles).

#### ***Conventions et contrats***

***Dossier examiné par la Commission Culture - Patrimoine le 4 février 2010 :***

- Passation de contrats avec Marie Lemoine et la Compagnie Magnanarelle, pour une exposition intitulée « Présences d'Elles » du 26 avril au 21 mai à la Bibliothèque Municipale, et des ateliers d'écriture et de mise en voix, ainsi qu'un spectacle intitulé « Parmi Elles » à l'Hôtel-Dieu le 30 avril à 20 h 30 - Coût global : 2.290 €.

***Dossiers examinés par la Commission Enseignement - Education - Aide à la réussite scolaire le 15 mars 2010 :***

- Opération « Un fruit pour la récré », nouveau programme européen de distribution de fruits à l'école - Passation d'une convention avec la Coopérative Citiescope Santé, pour une durée de 10 semaines à compter de la rentrée des vacances de Pâques 2010 - Coût : 4.000 €.
- Ecole Municipale de Musique - Renouvellement pour l'année scolaire 2009-2010 de la convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil Général de la Manche, convention conditionnant le versement d'une subvention de 19.000 €.
- Ecole Municipale de Musique - Passation de conventions avec les différents intervenants qui participeront à la saison musicale 2010.

***Dossiers examinés par la Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie Associative le 17 mars 2010 :***

- Opération Ticket Temps Libre - vacances de Pâques - Passation d'une convention avec l'association l'Orange Bleue pour l'organisation d'un atelier d'écriture et de mise en jeux de conte, pour des enfants âgés de 7 à 11 ans, programmé du 12 au 16 avril à l'Hôtel-Dieu - coût global : 600 € auquel s'ajoutent les frais kilométriques.

- Renouvellement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche d'une convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service concernant l'accueil de loisirs, valable du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013.

*Dossier examiné par la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale le 22 mars 2010 :*

- Passation pour l'année 2010 d'une convention de partenariat avec le comité d'Etablissement de AREVA NC LA HAGUE pour la promotion des Musées de Valognes, avec application tarifaire de 3 € au lieu de 4 € (entrée adulte).

## 16. Comptes - Budgets - Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement - Fiscalité.

### 1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2009 AVEC AFFECTATIONS DES RÉSULTATS - Présentation par Monsieur Christian LAMOTTE, Premier Adjoint

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	28

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale du 22 mars en présence de Monsieur BIGANT, Trésorier, Receveur Municipal et Monsieur LAMOTTE propose, sauf observation particulière, d'approuver chacun de ces comptes par un vote à main levée au fur et à mesure de leur présentation.

### SERVICE DES POMPES FUNEBRES

#### Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	3.220,00 €
RECETTES REALISEES :	3.050,00 €

Résultat de clôture :	151,68 €
Affectation du résultat 2009:	- €

VOTE Pour : 28 Contre : - Abstention : -

## **LOTISSEMENT TOLLEMER**

### **Section de fonctionnement :**

DEPENSES REALISEES :	- €
RECETTES REALISEES :	- €

### **Section d'investissement :**

DEPENSES REALISEES :	- €
RECETTES REALISEES :	- €

<b>Résultat de clôture</b>	<b>2.456,41 €</b>
<b>Affectation du résultat 2009</b>	<b>- €</b>

**VOTE**    Pour : 28                                  Contre : -                                  Abstention : -

## **LOTISSEMENT BESNARD**

### **Section de fonctionnement :**

DEPENSES REALISEES :	<b>4.534,81 €</b>
RECETTES REALISEES :	<b>4.534,81 €</b>

### **Section d'investissement :**

DEPENSES REALISEES :	<b>4.534,81 €</b>
----------------------	-------------------

<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 29.011,34 €</b>
<b>Affectation du résultat 2009</b>	<b>- €</b>
RECETTES REALISEES :	<b>- €</b>

**VOTE**    Pour : 28                                  Contre : -                                  Abstention : -

## **LOTISSEMENT LA BOUCHETTERIE**

### **Section de fonctionnement :**

DEPENSES REALISEES :	<b>6.345,29 €</b>
RECETTES REALISEES :	<b>6.345,29 €</b>

### **Section d'investissement :**

<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 139.283,90 €</b>
<b>Affectation du résultat 2009</b>	<b>- €</b>
DEPENSES REALISEES :	<b>6.345,29 €</b>
RECETTES REALISEES :	<b>- €</b>

**VOTE**    Pour : 28                                  Contre : -                                  Abstention : -

## ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

### Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	310.637,19 €
RECETTES REALISEES :	645.733,83 €

### Section d'investissement :

DEPENSES REALISEES :	310.637,19 €
RECETTES REALISEES :	- €

Résultat de clôture 88.744,36 €

Affectation du résultat 2009 - €

VOTE Pour : 28 Contre : - Abstention : -

## SERVICE COMMUNAL DE L'EAU

### Section d'exploitation :

DEPENSES REALISEES :	646.730,17 €
RECETTES REALISEES :	701.926,87 €

### Section d'investissement :

DEPENSES REALISEES :	593.769,67 €
RECETTES REALISEES :	172.932,56 €

Résultat global d'exploitation : 183.484,40 €

### Recettes d'investissement

(Article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés) 78.500,00 €

### Recettes d'exploitation

(Article 002 - Excédent reporté) 227.041,71 €

### Affectation du résultat 2009:

### VOTE

- Section d'exploitation avec affectation du résultat :  
Pour : 28 Contre : - Abstention : -

- Section d'investissement :  
Pour : 28 Contre : - Abstention : -

## SERVICE COMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT

### Section d'exploitation :

DEPENSES REALISEES :	584.559,03 €
RECETTES REALISEES :	662.830,32 €

**Section d'investissement :**

DEPENSES REALISEES :	863.458,02 €
RECETTES REALISEES :	607.745,32 €

**Affectation du résultat 2009:****Recettes d'investissement**

(Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés)	129.000,00 €
--	--------------

**Recettes d'exploitation**

(Article 002 – Excédent reporté)	303.228,44 €
----------------------------------	--------------

<b>Résultat global d'exploitation</b>	<b>300.471,87 €</b>
---------------------------------------	---------------------

**VOTE**

- Section d'exploitation avec affectation du résultat :

Pour : 28	Contre : -	Abstention : -
-----------	------------	----------------

- Section d'investissement :

Pour : 28	Contre : -	Abstention : -
-----------	------------	----------------

**VILLE DE VALOGNES****Section de fonctionnement :**

DEPENSES REALISEES :	8.385.418,67 €
RECETTES REALISEES :	10.241.736,61 €

**Section d'investissement :**

DEPENSES REALISEES :	4.260.238,59 €
RECETTES REALISEES :	4.515.043,52 €

**Affectation du résultat 2009:****Recettes d'investissement**

(Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés)	1.900.000,00 €
--	----------------

**Recettes de fonctionnement**

(Article 002 – Excédent reporté)	1.455.610,40 €
----------------------------------	----------------

<b>Résultat global de fonctionnement :</b>	<b>3.039.387,71 €</b>
--	-----------------------

**VOTE**

- Section de fonctionnement avec affectation du résultat :

Pour : 28	Contre : -	Abstention : -
-----------	------------	----------------

- Section d'investissement :

Pour : 28	Contre : -	Abstention : -
-----------	------------	----------------

## 2/ RETOUR de Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, POUR LA PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2010

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	26
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	29

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, sauf observation particulière, d'adopter chacun des budgets annexes par un vote à main levée au fur et à mesure de leur présentation.

### SERVICE DES POMPES FUNEBRES - 2010

◆ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à :* **3.651,68 €**

VOTE Pour : 29 Contre : - Abstention : -

### LOTISSEMENT TOLLEMER - 2010

◆ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à :* **564.081,41 €**

◆ *équilibré en dépenses et recettes d'investissement à :* **543.325,00 €**

VOTE Pour : 29 Contre : - Abstention : -

### LOTISSEMENT BESNARD - 2010

◆ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à :* **309.264,57 €**

◆ *équilibré en dépenses et recettes d'investissement à :* **309.264,57 €**

VOTE Pour : 29 Contre : - Abstention : -

### LOTISSEMENT LA BOUCHETTERIE - 2010

◆ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à :* **240.116,10 €**

◆ *équilibré en dépenses et recettes d'investissement à :* **189.700,00 €**

VOTE Pour : 29 Contre : - Abstention : -

### ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - 2010

Section de fonctionnement :

◆ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à :* **2.051.400,99 €**

Section d'investissement :

◆ *équilibré en dépenses et recettes d'investissement* à : **1.768.937,38 €**

**VOTE** Pour : 29 Contre : - Abstention : -

Monsieur le Maire propose ensuite d'adopter, par un vote à main levée, au fur et à mesure de leur présentation par Monsieur LAMOTTE, Premier Adjoint, **les budgets primitifs du Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement** à partir des vues d'ensemble.

### **SERVICE COMMUNAL DE L'EAU**

**Section d'exploitation :**

DEPENSES : **978.381,71 €**  
RECETTES : **978.381,71 €**

**Section d'investissement :**

DEPENSES : **1.041.550,00 €**  
RECETTES : **1.041.550,00 €**

#### **VOTE**

Section d'exploitation :

Pour : 29 Contre : - Abstention : -

Section d'investissement :

Pour : 29 Contre : - Abstention : -

### **SERVICE COMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT**

**Section d'exploitation :**

DEPENSES : **1.028.828,44 €**  
RECETTES : **1.028.828,44 €**

**Section d'investissement :**

DEPENSES : **1.104.860,00 €**  
RECETTES : **1.104.860,00 €**

**Tarifs 2010 d'eau et d'assainissement :**

La redevance d'assainissement passe de 1,03 € à : **1,06 €**  
(soit une augmentation de 0,03 €)

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau facturé pour la première tranche de consommation passe de 1,29 € à : **1,32 €**  
(soit une augmentation de 0,03 €)



## VOTE

Section d'exploitation :

Pour : 29    Contre : -    Abstention : -

Section d'investissement :

Pour : 29    Contre : -    Abstention : -

Tarifs 2010 :

Pour : 29    Contre : -    Abstention : -

En ce qui concerne le **budget principal de la Ville de Valognes**, Monsieur le Maire propose d'examiner les vues d'ensemble de la section de fonctionnement et le détail des inscriptions proposées en section d'investissement, section présentée par Monsieur LAMOTTE.

## **VILLE DE VALOGNES**

### **Section de fonctionnement :**

DEPENSES :	11.457.794,42 €
RECETTES :	11.457.794,42 €

### **Section d'investissement :**

DEPENSES :	8.357.667,00 €
RECETTES :	8.357.667,00 €

**Le Maire propose de recourir au vote à main levée  
pour l'adoption de ce budget, proposition acceptée à l'unanimité**

## [VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE](#)

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Pour : 21    Contre : 4    Abstentions : 4

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Pour : 21    Contre : 4    Abstentions : 4

Sur avis de la Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial – Administration Générale consultée lors de sa réunion du 22 mars 2010, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

**ADOPTE** par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2010 de la Ville de Valognes et la section d'investissement selon les montants présentés,

**FIXE** le taux relais de la Cotisation Foncière des Entreprises à 16,26 %,

**ET DONNE DÉLÉGATION** à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de souscrire, dans la limite d'un global de **1.902.731 €** dont 19.640 € de prêts-relais TVA, les emprunts nécessaires à court et moyen terme, auprès des Organismes Prêteurs présentant les meilleures conditions financières.

Et à la majorité des suffrages exprimés (par 21 voix pour - 5 contre et 3 abstentions), **AUGMENTE** comme suit les taux des trois taxes ménages :

<i>Taxe d'habitation</i>	<b>17,13 %</b>
<i>Taxe foncière bâtie</i>	<b>26,61 %</b>
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	<b>64,85 %</b>

*Documents budgétaires tenus à disposition du public sur table de décharge.*

## **MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT**

### **ACCESSIBILITE DE L'HOTEL DE VILLE**

Sur avis de la Commission Finances – Développement économique, Industriel et Commercial - Administration Générale de la Collectivité réunie le 22 mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 28 voix pour et 1 abstention)

**DÉCIDE** de voter les montants de l'autorisation de programme concernant **l'Accessibilité de l'Hôtel de Ville** et la répartition des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

<b>N°</b>	<b>Opération</b>	<b>AP</b>	<b>CP 2010</b>	<b>CP 2011</b>
240	<b>Accessibilité de l'Hôtel de Ville</b>	1.500.000 €	1.007.000 €	493.000 €

Les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes :

N°	Opération	Autofinancement	Emprunt	Subventions	FCTVA (Prêt relais)
240	<b>Accessibilité de l'Hôtel de Ville</b>	300.000 €	647.000 €	320.000 €	233.000 €

### AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE

Sur avis de la Commission Finances – Développement économique, Industriel et Commercial - Administration Générale de la Collectivité réunie le 22 mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**DÉCIDE** de voter les montants de l'autorisation de programme concernant **l'Aménagement du quartier de la gare** et la répartition des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

N°	Opération	AP	CP 2010	CP 2011
230	<b>Aménagement du quartier de la Gare</b>	1.505.000 €	1.055.000 €	450.000 €

Les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes :

N°	Opération	Autofinancement	Emprunt	Subventions	FCTVA (Prêt relais)
230	<b>Aménagement du quartier de la Gare</b>	276.000 €	500.000 €	497.000 €	232.000 €

Valognes, le 1<sup>er</sup> avril 2010

**LE MAIRE :**

**Jacques COQUELIN**